



**Pays Terres de Lorraine – Démarche de la Dignité dans les assiettes
Projet pour la préfiguration d'un Observatoire sur les dynamiques d'accès à l'alimentation**

Offre de stage étudiant – étude sur la précarité alimentaire

Contexte :

Contexte de la démarche « De la dignité dans les assiettes »

Depuis fin 2016, le Pays Terres de Lorraine et ATD Quart Monde co-pilotent un projet territorial caractérisé par une attention forte à l'accessibilité sociale à l'alimentation. Cette démarche a pour objectif de co-construire avec les personnes concernées et les partenaires locaux un cadre favorisant l'établissement et le développement d'initiatives garantissant un système alimentaire digne, durable et de qualité pour tous.

Cette démarche est portée par un collectif citoyen d'organismes (associations, collectivités, producteurs etc.) et de personnes, rassemblés autour des objectifs de la "Charte pour un accès digne et durable de tous à une alimentation de qualité, de toutes les qualités"¹.

Un conseil multi-partenarial se constitue progressivement avec pour rôle de suivre, d'orienter et d'évaluer le projet. Des sous-groupes thématiques se forment en fonction des sujets qui émergent des échanges, pour les approfondir et les traduire en projet collectif.

Plusieurs enjeux sont poursuivis :

- interroger les pratiques, sensibiliser aux enjeux d'un accès digne et durable à l'alimentation,
- créer les conditions de participation pour que chacun soit reconnu comme acteur et partenaire de la démarche
- repérer et de promouvoir des actions alimentaires répondant à ces principes.

Contexte du projet d'Observatoire sur les dynamiques d'accès à l'alimentation

Un des projets pour l'année 2021 sera de travailler à la préfiguration d'un Observatoire sur les dynamiques d'accès à l'alimentation. Par sa structuration et sa nature expérimentale, cet Observatoire vise à créer un cadre pour susciter l'analyse, la réflexion, la recherche et l'essaimage d'indicateurs guidant les actions de lutte contre la précarité alimentaire vers l'accès digne et durable de tous à une alimentation de qualité.

Objectifs et méthode du stage :

Dans ce cadre, et aux côtés de la chargée de projets alimentaires dignes et durable, d'une chargée de mission d'appui conseil et des acteurs impliqués autour de la démarche, **le/la stagiaire aura les objectifs suivants :**

1/ réaliser un recueil des données quantitatives et qualitatives disponibles sur la précarité alimentaire

C'est-à-dire un travail de repérage et de recueil des données pertinentes relatives à la précarité alimentaire sur le territoire, avec une nécessaire attention à porter sur les profils particulièrement

¹ <http://www.terresdelorraine.org/fr/signez-la-charte.html>

fragilisés par le confinement et sur les différences de données disponibles entre les territoires ruraux et urbains. Ce sera par exemple la collection des données suivantes :

- Données relatives aux demandes d'aides alimentaires des associations caritatives, des CCAS, données remontées au niveau départemental, etc.
- Indicateurs de suivi sur le budget de référence
- Données sur les aides pour l'accès à la cantine
- Données relatives à la santé/nutrition de la population
- Etc.

2/ proposer une analyse critique des données récoltées dans le temps 1, afin de pointer les éventuelles limites sur leurs pertinence et fiabilité.

Cette analyse sera enrichie par des entretiens semi-directifs auprès de personnes demandant, transférant ou produisant ces données au niveau territorial, départemental, voire national.

3/ et réaliser une revue de littérature pour présenter des modèles alternatifs d'indicateurs sur la précarité alimentaire qui permettraient de traduire le changement de paradigme recherché et de traduire les valeurs de la Charte pour un accès digne et durable de tous à une alimentation de qualité, de toutes les qualités (ex : travaux de D. Paturel, C.-T. Soulard, S. Vonthron pour un diagnostic de la précarité alimentaire l'échelle locale en prenant en compte le paysage alimentaire², travaux du CREMIS pour observer les pratiques d'aide alimentaire à partir de la notion de bien-être³, indicateurs d'un approche fondée sur les droits de l'Homme sur les critères de PANEL⁴, etc.)

Ces trois objectifs feront l'objet des trois parties du **rapport d'étude attendu en fin de stage.**

Profil attendu :

Formation : Master 2 en science humaines (sciences politiques, sociologie, économie sociale et solidaire) ou équivalent. Connaissances des enjeux liés à l'alimentation, aux systèmes alimentaires locaux et à la lutte contre la précarité alimentaire (un atout).

Qualités : De bonnes qualités rédactionnelles et rédactionnelles, enthousiasme, prise d'initiatives. Bonne maîtrise de Word et Excel indispensable. Permis B et véhicule personnel souhaités.

Conditions du stage :

Localisation du poste : à définir. Présence sur Terres de Lorraine indispensable pour des entretiens, et mise à disposition d'un bureau sur le Pays Terres de Lorraine. Télétravail possible dans des conditions à définir.

Rémunération : selon la législation en vigueur, pendant six mois – Stage pris en charge par le Pays Terres de Lorraine

Statut : Stagiaire à plein temps, d'une durée de six mois, à partir d'avril/mai 2021.

Date limite de dépôt des candidatures (CV et lettre de motivation) : 15 avril 2021. Le Pays Terres de Lorraine se réserve le droit de clore les candidatures avant la date limite.

Les candidatures sont à envoyer à Sophie HÉGÉ, chargée de projets alimentaires dignes et durables pour le Pays Terres de Lorraine, sophie.hege@terresdelorraine.org

Les entretiens se feront par visioconférence.

² Dominique PATUREL, Christophe-Toussaint SOULARD et Simon VONTHRON, *Diagnostiquer la précarité alimentaire à une échelle locale*, Chaire Unesco Alimentations du monde, coll. « So What ? Policy Brief n°10 », 2019.

³ Christopher McALL, Cécile VAN DE VELDE, René CHAREST, Sophie DUPERE, Fédérico RONCAROLO, Geneviève McCLURE, François REGIMBAL, Pierre-Luc LUPIEN, Marta LLOBET, Fabio BERTI, Chantal MAZAEFF, Cyril VILLET et Manuella MGNAFEU, « Inégalités sociales et insécurité alimentaire : Réduction identitaire et approche globale », *Revue du CREMIS*, vol. 8, n° 2, 2015, coll. « Voir les (in)égalités ».

⁴ COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DES DROITS DE L'HOMME (CNCDH), *Avis relatif à l'approche fondée sur les droits de l'Homme*, 2018.

ANNEXE : Objectifs poursuivis par l'implantation d'un Observatoire expérimental pour repenser le suivi et l'évaluation de la lutte contre la précarité alimentaire

« L'alimentation est l'une des sources d'inégalités les plus invisibles car elle reste majoritairement perçue à travers sa fonction biologique et nutritionnelle, ce qui conduit à répondre au problème de la précarité alimentaire essentiellement par la distribution de produits alimentaires aux populations dites pauvres (aide alimentaire). **Il y a pourtant bien d'autres pistes à explorer** : comment caractériser la précarité alimentaire des différentes populations ? De quelles informations les acteurs peuvent disposer pour faire un diagnostic local ? Comment prendre en compte la demande des personnes concernées ? Quels sont les leviers d'actions ? »⁵. Ces constats dressés par Dominique Paturel, Christophe-Toussaint Soulard et Simon Vonthron rejoignent pleinement ceux qui sous-tendent ce projet expérimental d'un Observatoire sur les dynamiques d'accès à l'alimentation. **L'implantation de cet Observatoire dans le cadre de la démarche De la dignité dans les assiettes en Terres de Lorraine s'inscrit dans une visée expérimentale et de recherche** qui répond aux besoins du territoire, mais dont la vocation et l'intérêt dépassent largement ce cadre territorial. L'objectif poursuivi est de **développer un cadre de réflexion et une force de proposition pour le suivi et l'évaluation des actions et politiques** de lutte contre la précarité alimentaire et donc de pouvoir **essayer les résultats des méthodes et travaux issus de cet Observatoire**, en particulier aux échelles du PAT sud 54 (dont le pays Terres de Lorraine est membre) et départementale (échelon de la mise en œuvre des politiques d'aides alimentaires).

De nombreuses lacunes et faiblesses sont constatées et ce sont ces dernières qui justifient ce projet d'Observatoire sur les dynamiques d'accès à l'alimentation.

- **Manque de données fiables sur la précarité alimentaire en France.**
 - Enjeu fort de travailler sur les données quantitatives relatives à la précarité alimentaire pour savoir de quoi on parle. Les données utilisées (y compris par les pouvoirs publics) issues des associations ne sont pas recueillies correctement (même constat au niveau départemental pour le recueil des données). D'où manque de confiance dans la façon dont les chiffres sur la précarité alimentaire sont extrapolés et recueillis.
 - **Faible système de surveillance** de l'insécurité alimentaire dans **les indicateurs de pauvreté et d'exclusion** : le dispositif de remontée et de suivi des données issues des associations nationales ne concerne que les bénéficiaires de l'aide alimentaire et ne représente donc qu'une vision parcellaire de la réalité⁶. Dans les 27 indicateurs de la pauvreté en conditions de vie utilisées dans les statistiques françaises, il y a deux sous-indicateurs concernant l'alimentation⁷ qui sont assez décalés par rapport à l'ensemble des dimensions de la fonction de l'alimentation.
 - Enquêtes d'ampleur type INCA 3 ne permettent pas de couvrir certaines populations parmi celles particulièrement vulnérables à la précarité alimentaire telles que les populations non francophones ou vivant dans des logements collectifs, mobiles ou à l'hôtel⁸.

- **Approche restrictive des enjeux en présence dans le recueil des données relatives à la précarité alimentaire :**

⁵ Dominique PATUREL, Christophe-Toussaint SOULARD et Simon VONTHRON, *Diagnostiquer la précarité alimentaire à une échelle locale, op. cit.*

⁶ Nicole DARMON, Aurélien BOCQUIER, Florent VIEUX, France. CAILLAVET (2010) « L'insécurité alimentaire pour raisons financières en France », in *La lettre de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion sociale*, n°4, [en ligne] <http://www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/Darmon.pdf>

⁷ Il s'agit de : « manger de la viande tous les deux jours » et « absence de repas complet pendant au moins une journée durant les deux dernières semaines ».

⁸ ANSES (AGENCE NATIONALE DE SECURITE SANITAIRE DE L'ALIMENTATION, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL), *Étude individuelle nationale des consommations alimentaires 3 (INCA 3) - Actualisation de la base de données des consommations alimentaires et de l'estimation des apports nutritionnels des individus vivant en France, 2017*, p. 84-85 et 432.

- **Focus porté principalement sur le dispositif de l'aide alimentaire** dans le suivi de la lutte contre la précarité alimentaire, sans prendre en compte les autres réponses possibles dans les actions alimentaires. Exemple de la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au FSE+ focalisé sur le dispositif de l'aide alimentaire⁹.
 - **Dans le dispositif de l'aide alimentaire, attention aux seules dimensions quantitatives de l'alimentation, avec une faible considération des enjeux nutritionnels, qualitatifs et des conditions d'accès à l'alimentation.** Exemple des indicateurs de réalisation et de résultat, dans le cadre européen du FSE+ qui orientent les actions des associations d'aide alimentaire en France : 1. Indicateurs de réalisation = 1a. valeur monétaire totale des biens et denrées distribuées, 1b. quantité totale en tonne de l'aide alimentaire distribuée ; 2. Indicateurs de résultats : nombre de bénéficiaires finaux et typologie de leur profil socio-démographique¹⁰.
 - **Focus porté sur les seules dimensions biologiques et nutritionnelles de l'alimentation** (quantité et qualité de la nourriture et comportement alimentaires individuels dans un objectif de protection de santé publique) **et absence à la fois des dimensions liées au bien être individuel et d'une approche systémique incluant le paysage/environnement alimentaire de la personne.**
- **Manque de la participation des personnes les premières concernées pour évaluer de la pertinence des actions et politiques de lutte contre la précarité alimentaire**
- Or création des conditions de participation des personnes les premières concernées dans le diagnostic, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions de lutte contre la précarité alimentaire est un enjeu qui a été inscrit dans les conclusions de l'atelier 12 de EGA, repris dans la définition légale de la lutte contre la précarité alimentaire (article L266-1 du Code de l'action sociale et des familles) et réaffirmé lors de la séance inaugurale du Comité national de coordination de lutte contre la précarité alimentaire du 8 septembre 2020.

Le recueil de données fiables et pertinentes au regard des objectifs poursuivis dans une démarche est évidemment une nécessité afin de pouvoir suivre et évaluer les actions et politiques mises en œuvre pour la lutte contre la précarité alimentaire. **Et, à l'état actuel d'avancement de la démarche De la dignité dans les assiettes en Terres de Lorraine, on ressent fortement des manques et insuffisances à la fois pour le diagnostic de la précarité alimentaire et des besoins à l'échelle locale (pourtant indispensable pour le développement des actions alimentaires pertinentes...) et pour traduire en indicateurs de réalisation et de résultat le changement de paradigme dans la lutte contre la précarité alimentaire porté par la Charte (et alors pouvoir valoriser les actions de la démarches visant à traduire ces valeurs dans les pratiques et actions).**

Répondre à ces besoins de la démarche s'inscrit de plus pleinement dans la déclinaison d'une stratégie politique fondée sur le droit de l'Homme à l'alimentation. En effet, la méthode déclinant une approche fondée sur ce droit de l'Homme repose sur la mise en place et le fonctionnement de mécanismes clairs permettant de suivre le progrès accomplis dans la voie de l'accès digne et durable de tous à une alimentation de qualité, de cerner les facteurs et les difficultés faisant obstacle à l'exécution des objectifs politiques et donc de faciliter l'adoption de mesures correctives pour y répondre¹¹. Par ailleurs, « la participation de la population concernée [est] capitale pour le succès d'une telle

⁹ COMMISSION EUROPEENNE, *Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds social européen plus (FSE+)*, 30 mai 2018, COM(2018) 382 final.

¹⁰ *Ibid.*, Annexe II « Indicateurs communs pour le soutien au titre du FSE+ en faveur de la lutte contre la privation matérielle ».

¹¹ COMITE DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS, *Observation générale 12 - Le droit à une nourriture suffisante (art 11)*, E/C.12/1999/5, 1999, §31.

stratégie, il faut donc intégrer cette population dans le processus de décision ayant trait au droit à l'alimentation car cela garanti que les besoins réels sont recensés et qu'il est effectivement répondu »¹².

L'implantation de cet Observatoire sur les dynamiques d'accès à l'alimentation ne pourra pas répondre à tous ces enjeux, qui dépassent largement le cadre territorial. Toutefois, **les travaux et réflexions issus de cet Observatoire pourront proposer de premières pistes** pour approfondir le sujet, poser des constats, expérimenter et essayer de nouvelles méthodes et le recueil de nouvelles données dans le suivi et l'évaluation de la lutte contre la précarité alimentaire en France.

Le cadre du Pays Terres de Lorraine présente plusieurs avantages pour développer cet Observatoire expérimental :

- Son implantation répond aux besoins de la démarche d'où une visée opérationnelle immédiate et une forte attente dans les productions issues de cet Observatoire. Il y a donc la possibilité d'une application immédiate des recommandations opérationnelles issues de l'Observatoire et d'une analyse assez fine de leur faisabilité etc.
- Une Charte guidant la démarche qui traduit le changement de paradigme souhaité dans la lutte contre la précarité alimentaire (cadre pour porter une analyse critique et repenser les indicateurs de réalisation et de résultats)
- Le développement des conditions de participation des personnes connaissant la précarité alimentaire en s'appuyant sur la méthode CAP (Constats Analyses Préconisations) du département santé d'ATD Quart Monde au sein de cet Observatoire
- Une implication des partenaires institutionnels (dont le département de Meurthe et Moselle) permettant de privilégier un caractère expérimental à cette action et d'envisager des prolongements et une diffusion à une échelle plus large en fonction des conclusions de cette action.

Par sa structuration et sa nature expérimentale, cet Observatoire vise à **créer un cadre pour susciter l'analyse, la réflexion, la recherche, les projets et les partenariats sur le travail des indicateurs guidant les actions de lutte contre la précarité alimentaire**. Ses travaux devraient permettre de valoriser et d'expérimenter de nouvelles méthodes pour l'analyse de la lutte contre la précarité alimentaire. Il rassemblera tous les acteurs et structures intéressés par cette réflexion (au-delà du seul territoire du Pays Terres de Lorraine, les échelles du PAT sud 54 et départementales en particulier les acteurs institutionnels départementaux compétents, CD 54 et DDCS), en effet les travaux de cet Observatoire n'ont de sens que s'ils s'inscrivent dans une approche partenariale avec d'autres chercheurs, acteurs et territoires engagés dans un processus proche pour échanger et co-construire les recommandations opérationnelles. **L'essaimage de ces travaux est un objectif à part entière** de l'implantation de cet Observatoire expérimental sur les dynamiques d'accès à l'alimentation afin de devenir progressivement force de conseil et de proposition sur ce sujet pour l'orientation des actions et des politiques publiques...

Ces orientations et objectifs sont ambitieux. Les données et méthodes utilisées dans le cadre de cet Observatoire expérimental visent à y répondre tout en s'adaptant à la réalité des moyens disponibles sur le Pays Terres de Lorraine et aux besoins de suivi et d'évaluation spécifiques à la démarche pour un accès digne et durable de tous à une alimentation de qualité.

¹² Olivier DE SCHUTTER, *Combattre la faim par le biais du droit à l'alimentation - Progrès réalisés au niveau national en Afrique, en Amérique latine et en Asie du Sud*, Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, coll. « Note d'information », n° 1, 2010, p. 8.